

# FLASH INFO

## CHAMPDÔTRE n°24

– octobre 2020

**Les Conseillers municipaux se sont réunis sous la Présidence du Maire Jean-Louis LAGUERRE pour délibérer les points suivants :**

### **Séance du 10 JUILLET 2020**

#### **1/Election des délégués aux sénatoriales**

L'assemblée a dû désigner 3 titulaires et 3 suppléants du conseil municipal pour voter aux élections sénatoriales du 27 septembre 2020.

Après composition du bureau électoral, composé par le Maire, Jean-Louis LAGUERRE, la secrétaire de séance (Christine MARCHAND), les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin (Vincent URSO et Philippe MAGDELAINE) et des deux membres présents les plus jeunes (Véra-Lucia MYET et Benoît NOURRY), il a été procédé à l'élection des titulaires puis des suppléants.

Ont été élus titulaires :

- Vincent URSO
- Jean-Louis LAGUERRE
- Christine MARCHAND

Ont été élus suppléants :

- Stéphanie HELIOT
- Hélène RICHON
- Delphine GOMEZ

#### **2/ Désignation des délégués du conseil municipal aux syndicats**

La délibération n°21/2020 a été annulée et remplacée.

Après recensement des candidatures et sur proposition du Maire, le conseil municipal, oui l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide que la désignation des représentants amenés à siéger au sein de la CLE (Comité Local d'Énergie) n° 11 du SICECO (Syndicat Intercommunal d'Électricité de Côte d'Or), du SINOTIV'EAU (Syndicat des Eaux), de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées), de Territoires Numériques, du SMBOA (Syndicat Mixte du Bassin de l'Ouche et de ses Affluents) et du correspondant Défense, se fera par la voie d'un scrutin public à main levée.

Les opérations de vote donnent les résultats suivants :

**SICECO : TITULAIRE : Vincent URSO  
SUPPLEANT : Marc GREMERET**

**SMBOA : TITULAIRE : Philippe SORDEL  
SUPPLEANT : Florence JACQUOT**

**CLECT** : Jean-Louis LAGUERRE

**TERRITOIRES NUMERIQUES** : Marc-Antoine LUQUIN

**SINOTIV'EAU** : TITULAIRES : Philippe SORDEL et Christine MARCHAND

SUPPLEANTS : Sébastien SORDEL et Frédéric BALANDRAUD

**CORRESPONDANT DEFENSE** : Marc GREMERET

### **3/ Acceptation de devis VDS PAYSAGE**

Suite à l'usure et aux dégradations de l'aire de jeux, et afin de sécuriser ce lieu, le conseil municipal décide d'accepter le devis de l'entreprise VDS PAYSAGE domiciliée à SOIRANS pour le remplacement de la clôture de l'aire de jeux située Chemin derrière l'église à Champdôtre, au prix de 4 703,00 € HT soit 5 643,60 € TTC.

### **4/ Location d'une partie de l'atelier communal**

Suite à la non-utilisation par le service technique de Champdôtre de la totalité de la surface de l'atelier communal, le conseil municipal décide à l'unanimité, de louer à l'entreprise des Pompes Funèbres GIRAUDET une partie du bâtiment communal (360m<sup>2</sup>) situé 6 impasse de la Tille à Champdôtre.

La location est consentie pour une durée de 3 années entières et consécutives qui commence à courir le 1er septembre 2020. La présente location est consentie moyennant un loyer annuel de 5 000 €.

Le bail commençant à courir le 1<sup>er</sup> septembre 2020, le loyer correspondant pour l'année 2020 sera calculé au prorata du temps d'occupation soit un loyer 2020 de 1 666,67 €.

### **5/ Questions diverses**

Aménagement Atelier communal : le devis accepté le 18 juin 2020 auprès de SBE n'a finalement pas été signé. Les travaux d'aménagement seront réalisés par l'équipe municipale.

## **Séance du 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2020**

Mme Christine MARCHAND a été désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire a donné lecture des décisions prises au dernier conseil municipal.

### **1/ Délocalisation temporaire du lieu de la tenue des conseils municipaux**

Compte tenu de l'exiguïté de la salle du conseil municipal situé en mairie, qui ne permet pas de garantir les conditions sanitaires de distanciation physique, les réunions du conseil municipal sont délocalisées à la Salle à Usages Multiples de Champdôtre « Marc Fleury » jusqu'à nouvel ordre.

La jauge maximale de public pouvant être accueillie Salle Marc Fleury en configuration « conseil municipal » dans de bonnes conditions sanitaires est fixée à 14 personnes maximum.

Ce nombre maximum de public autorisé à assister aux conseils municipaux sera adapté en fonction des directives gouvernementales.

### **2/et 3/Convention avec la Communauté de Communes Auxonne Pontailier Val de Saône et Création de poste de surveillant de cantine**

Monsieur le Maire annonce au Conseil municipal que les délibérations relatives à ces deux points mis à l'ordre du jour ont déjà été prises sous les numéros 38/2019 et 45/2018 et qu'il n'est donc pas nécessaire de prendre de délibération.

Cependant, il rappelle que la commune de Champdôtre a, les deux années scolaires précédentes, convenu avec la Communauté de Communes Auxonne Pontailler de faire intervenir un de ses agents afin de surveiller les écoliers lors des repas du midi à la salle à Usages Multiples de Champdôtre. A ces fins, la Communauté de communes rembourse annuellement à la commune une somme forfaitaire calculée sur la base de 17 € de l'heure.

Une convention basée sur ces mêmes conditions a été renouvelée pour l'année scolaire 2020-2021.

#### **4/ Droit de place – commerçants ambulants**

Le conseil municipal instaure un droit de place pour les commerçants ambulants.

Les tarifs sont distingués selon le mode d'occupation : occasionnel (10€ par jour) ou régulier (120€ annuel).

#### **5/ Mise en place d'une solution de dématérialisation des actes administratifs au contrôle de légalité**

La Mairie va dématérialiser l'envoi des actes règlementaires et budgétaires de la commune transmis au contrôle de légalité à la Préfecture de Dijon.

Pour ce faire, il est nécessaire de recourir à une plateforme de télétransmission homologuée S2LOW susceptible d'assurer l'identification et l'authentification de la collectivité, l'intégrité, la sécurité et la confidentialité des données.

Cette procédure offrira : une simplification des échanges, des économies (réduction des coûts d'affranchissement, d'impression), un échange sécurisé, la signature électronique, un gain de temps résultant d'une accélération des échanges avec la préfecture.

Une convention avec la Préfecture de DIJON va être conclue afin de contractualiser cet outil de dématérialisation.

#### **6/ RODP ORANGE 2020 - Redevance d'occupation du Domaine Public (RODP)**

Le Conseil Municipal approuve le montant de la RODP due par Orange s'élevant pour l'année 2020 à 450.86 €.

#### **7/ Création d'une régie**

Il est institué à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 une régie de recettes pour l'encaissement des chèques des locations des salles communales : Salle à Usages Multiples Marc Fleury (salle des fêtes) et Espace Jean-Pierre Lolliot (salle du foot).

#### **8/Taxe locale sur la Publicité Extérieure**

Il convient d'annuler et remplacer la délibération n°26/2020 suite à la déclaration complémentaire de la SOCIETE CLEAR CHANNEL du 16/09/2020 selon laquelle l'implantation du 48 grande rue a été supprimée le 19/06/2020. Cette dernière est calculée au prorata pour l'année 2020. Par conséquent, un titre de recettes de 152.42€ sera émis à l'ordre de CLEAR CHANNEL France pour l'année 2020 au lieu de 186€.

#### **9/Transfert de compétence Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la loi ALUR n° 2014-366 du 24 mars 2014 modifie dans son article 136 les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux compétences des communautés de communes. Cette loi prévoit le transfert de droit aux communautés de communes de la compétence PLU, à l'expiration d'un délai de trois ans après son

adoption, tout en apportant une exception dans le cas où « au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population » s'y opposent.

Interrogées à ce sujet en 2017, les communes de la Communauté de Communes d'Auxonne se sont opposées à ce transfert.

Suite au renouvellement des conseils municipaux en 2020, il convient alors de se positionner quant à ce transfert de compétence PLUi vers la Communauté de communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de s'opposer au transfert de la compétence PLUi vers la Communauté de Communes Auxonne-Pontailier Val de Saône.

## **10/ Représentant de l'AFR**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se faire remplacer par Sébastien SORDEL, conseiller municipal de Champdôtre, pour représenter la commune au sein de l'Association Foncière Rurale de Champdôtre. Requête validée par le conseil.

## **11/ Questions diverses**

- **Commission Communale des Impôts Directs (CCID)** : Le Directeur régional des finances publiques a désigné et transmis la liste des commissaires titulaires et commissaires suppléants :
  - o **Commissaires titulaires** : Jean-Louis LANDRY, Marie-Josèphe CUROT, Pascal FARCY, Laurent MARECHAL, Michel SORDEL, SARL Pompes funèbres Giraudet représentée par son dirigeant Hervé BONNIN.
  - o **Commissaires suppléants** : Annie GANIER, Ghislaine BRULEY, Philippe MAGDELAINE, Marc-Antoine LUQUIN, Philippe SORDEL, Raphaël BRACON.
- **Camions à Pizza** : 2 nouveaux commerçants viennent sur la place du village à partir du 2 octobre 2020 :
  - o **Jeudi soir** : Pizza Dan : pizzas cuites au feu de bois.
  - o **Samedi soir** : Bio Pizz' : pizzas à base de produits bio et/ou locaux.
- **Cérémonie du 11 novembre et Maisons fleuries** : Cette année, en raison des circonstances sanitaires, la cérémonie du 11 novembre ne pourra avoir lieu qu'en respectant des mesures sanitaires de distanciation, à ce jour, pour un maximum de 10 personnes. Le traditionnel pot de l'amitié et la cérémonie de récompenses des maisons fleuries ne pourront pas s'effectuer. A ce titre, Monsieur le Maire et les membres de la commission des fleurs remercient tout particulièrement les champdosiens qui, cette année encore, ont fleuri leurs habitations avec soin. Ils vous invitent à renouveler vos efforts l'année prochaine afin de rendre à nouveau notre village charmant et accueillant.
- **Repas des aînés** : Manifestation également annulée cette année en raison du coronavirus. Le conseil municipal décide toutefois de maintenir la distribution de colis à nos aînés.
- **Comité des fêtes** : Toutes les manifestations sont annulées. Ce dernier recherche de nouveaux bénévoles. Pour toute information, s'adresser à Mme Sandrine MARMONT au 06-17-06-10-88.
- **Ancien tracteur** : Vente du tracteur John Deere le 29 septembre 2020 à Vivien MERCIER.
- **Elections sénatoriales** : Les élections sénatoriales ont eu lieu le dimanche 27 septembre 2020. Au niveau de notre circonscription ont été élus : Alain HOUVERT, Anne-Catherine LOISIER et François PATRIAT.
- **Fibre** : L'armoire a été installée début septembre à Champdôtre. Fibre annoncée par le Conseil départemental pour mi-2021.
- **Sécurité du village** : Le 9 octobre 2020, la Mission d'Assistance et de Conseil aux Collectivités (MiCa) du Conseil départemental est venue établir un diagnostic pour essayer de diminuer la vitesse des véhicules et cibler les secteurs dangereux.
- **Réfection Rue de la Cure** : Sous réserve des conditions météorologiques, la réfection de la Rue de la Cure est prévue pour la semaine du 19 octobre 2020.

- **Château d'eau : Travaux en cours début octobre** : Ils correspondent à l'installation d'une plateforme pour que les camions puissent intervenir de façon sécuritaire ainsi qu'à l'installation d'une antenne 4G.
- **SINOTIVEAU** : Election du nouveau président : M. Patrick MORELIERE, Maire d'Arc-Sur-Tille. Concernant la commission du SIPIT dont Champdôtre dépend : M. Philippe PETIT, Maire de Collonges, succède à M. Jean-Louis LANDRY ; et assisté de M. Daniel MARECHAL, Maire de Pont.
- **SICECO** : Election du Président : M. Jacques JACQUENET a été réélu. Election du Président de la CLE 11 (comité local d'énergie) : Président élu M. Patrick BÉCHÉ, commune de Flagey-les-Auxonne ; et vice-président : M. François PERRIN, commune de Bonnencontre.
- **Aire de jeux** : L'entreprise VDS Paysages a effectué les travaux de rénovation. Une commission de sécurité doit passer très prochainement afin de valider la réouverture.
- **Projet de gravière privée** : Un projet d'exploitation de gravière sur la commune de CHAMPDOTRE a été déposé auprès des services de l'Etat.

# INFOS GÉNÉRALES



## RAPPEL DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU

### PUBLIC :

Lundi : de 13h30 à 15h00 ;  
Mercredi : de 10h00 à 12h00 ;  
Jeudi : de 16h00 à 18h30.

**Permanences** assurées par le Maire et ses adjoints les jeudis de 18h00 à 19h30.



AGENCE POSTALE  
COMMUNALE

## RAPPEL DES HORAIRES DE L'AGENCE POSTALE

### COMMUNALE

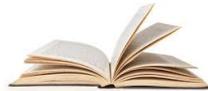
- Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8h30 à 11h30
- Mercredi : FERMÉ
- Samedi : 9h00 à 12h00



AGENCE POSTALE  
COMMUNALE

## CHANGEMENT DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE

A PARTIR DU 6 JUILLET 2020  
TOUS LES LUNDIS DE 17H30 A 18H30



### AFFOUAGES

Les inscriptions 2020-2021 ont lieu aux heures d'ouverture de la Mairie **du mercredi 14 octobre 2020 au vendredi 30 octobre 2020. Attestation de responsabilité civile obligatoire** à transmettre le jour de l'inscription.



### ECLAIRAGE PUBLIC :

Vérification le 29 octobre 2020  
Signalement de tout dysfonctionnement en Mairie.

### FISSURES :

Si vous constatez des fissures apparues sur vos maisons suite à la sécheresse de cet été, merci de le signaler à la mairie.

### CALENDRIER DES POMPIERS :

Les pompiers seront de passage dans notre commune pour leur « tournée des calendriers » de mi-octobre à fin décembre 2020.

### COMITÉ D'EMBELLISSEMENT DU VILLAGE :

Toute personne intéressée à en faire partie est invitée à s'inscrire à la Mairie.



# MANGER LOCAL CAP OU PAS CAP ?

Le Projet Alimentaire du Val de Saône



HABITANT DU VAL DE SAÔNE,  
NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !

PROPOSEZ vos idées et VOTEZ  
pour vos projets préférés sur la  
plateforme participative  
<http://cap-sur-le-pat.jenparle.net>

JUSQU'AU 16 NOVEMBRE 2020




Communauté de Communes  
Ancienne route nationale 21130 AUXONNE  
03 80 27 03 20 - [www.capvaldesaone.fr](http://www.capvaldesaone.fr)  
Publication CAP Val de Saône / septembre 2020  
Crédits Freepik - Ne pas jeter sur la voie publique

Acheter, cuisiner,  
visiter, jardiner,  
s'informer...  
tout le monde  
est concerné !

